## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

NOR: AFSZ1430219A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine modifié en dernier lieu par l'arrêté du 4 avril 2013,

Arrête:

## Article 1er

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine au titre du *a* du 3° de l'article D. 1432-15-l (représentants des collectivités territoriales): M. Nicolas MADRELLE, second suppléant, désigné par le président du conseil régional.

## Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 7 mars 2014.

Marisol Touraine